

---

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 04 FEVRIER 1995  
EXERCICE 1994

---

Le quorum ayant été atteint, l'Assemblée Générale a été ouverte à 17 heures 05, avec 78 membres présents ou représentés suivant l'agenda publié dans la convocation du 04 Janvier 1995, à la salle Marianne, rue de l'Arcade à Mennecy.

N.B. : pour mémoire, le quorum est de 69,

I - ALLOCUTION DU PRESIDENT :

Après avoir présenté les membres du Comité et les avoir remerciés pour leurs actions, le Président a dressé un bilan général des résultats de 1994 :

- Points positifs :

- 1 - Réussite dans le changement de prestataire pour l'entretien des espaces verts : malgré quelques points d'ajustement dans les prestations, l'ensemble s'est très bien déroulé,
- 2 - Baisse de la cotisation (20 %) grâce notamment au nouveau contrat d'entretien des espaces verts.

- Points satisfaisants :

- 1 - Entrées des cotisations (Cf. courbe jointe),

- 2 - Bonnes relations entre les AFUL, notamment pour mener des actions auprès de la Municipalité,
- 3 - Règlement du contentieux en cours : bonne évolution malgré les lenteurs de l'Administration judiciaire,

- Points négatifs :

- 1 - Relations avec la Municipalité : relations cordiales avec Monsieur le Maire, mais des difficultés pour faire appliquer les engagements,
- 2 - Application du Règlement : des dérives notamment dans l'entretien des jardins rue de Limoges et pose de grillage sans haie végétale pour le cacher,
- 3 - Dégradation de l'environnement : abandon du chantier Bréguet, bâtiment de la "clinique", voirie, etc ...

- Objectifs 1995 :

- 1 - Aboutir dans le contentieux en cours,
- 2 - Maintenir le niveau des cotisations,
- 3 - Améliorer les espaces verts,
- 4 - Appliquer le Règlement. Mise en conformité avec celui-ci.

II - COMPTE RENDU DES ACTIVITES DE L'ANNEE 1994 :

1 - Espaces verts :

Madame A. BOSSY expose les progrès constatés avec l'Entreprise Uni-Vert dans l'aspect général des espaces verts et les améliorations apportées :

- réfection partielle du parterre place de Saxe,
- élagage d'arbres trop anciens.

Pour 1995, travaux envisagés hors contrat d'entretien :

- peupliers à abattre sur la butte (environ 12). Le bois coupé sera laissé en bordure de route et à la disposition des propriétaires,
- amélioration de la disposition des pierres de la butte pour y éviter des dépôts de déchets (bouteilles, papiers et autres), tout en respectant la zone de jeux qu'elles représentent pour les enfants,
- extraction de souches d'arbres,
- réengazonnement général et en particulier sur la place de la rue de Saxe.

Après une vive délibération à propos des platanes de la rue de Saxe, il a été convenu de les maintenir et de les élaguer en harmonie avec leur évolution.

2 - Règlement et contentieux en cours : (Madame D. HILLION)

Paiement des cotisations : nette amélioration des paiements. Il est rappelé que les cotisations impayées sont toujours dues à l'AFUL ; elles sont prélevées sur le montant des transactions lors de la vente des maisons,

Construction illicite : affaire toujours en Cassation ; audience prévue le 07 février 95.

Entretien des jardins : dégradation de l'entretien des jardins, en particulier rue de Limoges. Des efforts sont demandés aux propriétaires avant que le Comité ne soit contraint d'intervenir,

Pose de grillage : il est rappelé que la pose de grillage fait l'objet d'une réglementation très précise : limitation en hauteur et doublement par une haie vive pour le cacher.

Par ailleurs, en ce qui concerne les grillages empiétant sur les espaces communs, le Comité de l'AFUL se réserve la possibilité de les faire retirer après constat d'huissier.

Les frais seront alors à la charge des propriétaires contrevenants.

Aspect général : il est demandé de respecter un certain nombre de points :

- peinture régulière des maisons en respectant le nuancier pour les boiseries,
- maintien de manière visible du numéro des maisons,
- taille des haies débordant sur les trottoirs pour la sécurité des piétons (boulevard de la Verville), et en coin de rue pour dégager la visibilité.

Il est rappelé qu'en cas d'accident, la responsabilité des propriétaires contrevenants est directement engagée.

Vagabondage des chiens : ceci est toujours d'actualité pour les problèmes de sécurité (enfants mordus) et d'hygiène qu'il engendre.

Nous demandons aux propriétaires de respecter les décrets municipaux et à la Mairie de les appliquer.

3 & 4 - Relations avec les autres AFUL et la Municipalité :  
(Monsieur D. CHANGENET)

Les Présidents des AFUL restent en contact ; ils se réunissent autant de fois que cela est nécessaire et au minimum une fois par an.

Des actions ont été régulièrement menées auprès de la Municipalité mais n'ont toujours pas aboutis (voir notes à Monsieur le Maire et comptes rendus des Assemblées Générales des années précédentes) :

- suppression de la baraque du chantier Bréguet,
- dégradation de la voirie et des trottoirs,
- écoulement des eaux usées et pluviales (inondations notamment rue de Saint-Cloud),
- contrôle de la vitesse et suppression des ralentisseurs coûteux, inefficaces et non réglementaires,

- entretien du fossé de l'avenue de Neufville et de sa bande de gazon,
- vagabondage des chiens : la Municipalité n'a jamais appliqué son décret municipal (!).

#### 5 - Réalisation du budget 1994 : (Monsieur P. BASLER)

Le budget 1994 dégage un résultat positif exceptionnel de 34 861 Frs, grâce notamment à la négociation du nouveau contrat d'entretien des espaces verts (Cf. rapport financier 1994 dans la convocation).

#### III - VOTE DU QUITUS :

Vote du quitus : le quitus a été donné à l'unanimité.

#### IV - PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 1995 :

Le budget 1995 est en déséquilibre avec une perte destinée à résorber partiellement le résultat de l'exercice 1994.

Vote du budget prévisionnel 1995 : le budget prévisionnel a été approuvé à l'unanimité.

#### V - QUESTIONS DIVERSES :

Qualité de l'environnement : chantier Bréguet, devenir de la "clinique" et du practice de golf. Ces points concernant essentiellement l'environnement ont été confiés à Monsieur BROZ, Président de l'ADEMO, qui est intervenu à l'issue de notre Assemblée Générale.

#### VI - ELECTION DES MEMBRES DU COMITE :

Les mandats de Madame Y. FOUBERT et de Messieurs P. BASLER et J.J. BERLIE arrivent à expiration.

Après avoir effectué trois mandats au sein de notre Comité, Monsieur Patrick BASLER souhaitait se retirer et ne s'est pas représenté.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Patrick qui a été un excellent négociateur pour les contrats d'entretien des espaces verts et qui nous a toujours apporté ses compétences pour la réalisation des bilans et des budgets en liaison avec notre Trésorière Madame Y. FOUBERT.

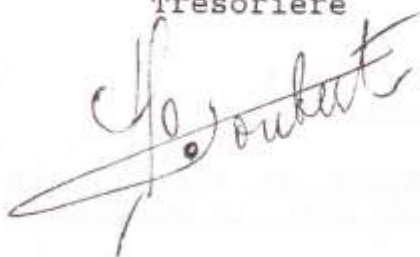
La candidature de Monsieur D. BEATOVIC a été enregistrée. Monsieur BEATOVIC a été élu à l'unanimité.

Madame Y. FOUBERT et Monsieur J.J. BERLIE ont été réélus à l'unanimité.

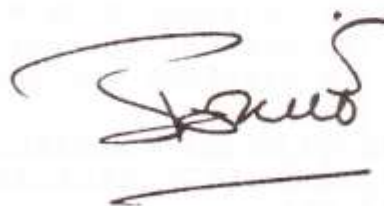
L'ordre du jour étant épuisé à 18 heures 45, le Président a clos l'Assemblée Générale et laissé la parole à Monsieur Jacques BROZ, Président de l'ADEMO, pour présenter les actions entreprises par cette Association au sujet de notre environnement.

ACTIONS QUI MERITENT LE SOUTIEN DE NOUS TOUS ! ...

Madame Y. FOUBERT  
Trésorière



Monsieur J.J. BERLIE  
Président



---

## C O T I S A T I O N      1 9 9 5

---

La cotisation pour 1995 a été fixée à 800 Frs..

Vous avez la possibilité d'en effectuer le règlement soit :

- \* En un seul versement de 800 Frs. avant le 31 mai 1995,
- \* En deux versements de 400 Frs. chacun :
  - le premier versement avant le 15 Mars 1995,
  - le deuxième versement avant le 31 Août 1995.

Tout propriétaire n'ayant pas réglé la somme de 400 Frs. le 15 Mars au plus tard sera supposé avoir opté pour le règlement unique au 31 Mai.

Ces délais écoulés et compte tenu du calendrier des besoins financiers, nous vous rappelons que la Comité de notre AFUL, en application de son Règlement, est en droit d'entamer des procédures de mise en recouvrement ; les frais de celles-ci étant à la charge des débiteurs indéclicats.

Les cotisations sont à faire parvenir à notre trésorière :

Madame Y. FOUBERT

91540 MENNECY

ou à notre adresse postale :

AFUL "LES LYS"

B.P. 34

91541 MENNECY CEDEX

**N.B.** : ce compte rendu tient lieu d'avis ; il ne sera pas fait de relance. Nous vous prions de prendre vos dispositions pour régler vos cotisations dans les temps.  
Merci de votre compréhension.

**BILAN EXERCICE 1994**

Cotisations à recevoir Société Générale	6460,00	Report à nouveau	40147,39
Compte courant Compte Livret	20555,99 67927,90	Fournisseur Pirel	6000,00
<b>Totaux</b>	<b>94943,89</b>	Fournisseur Uni-Vert Résultat	13935,50 34861,00
		<b>Totaux</b>	<b>94943,89</b>

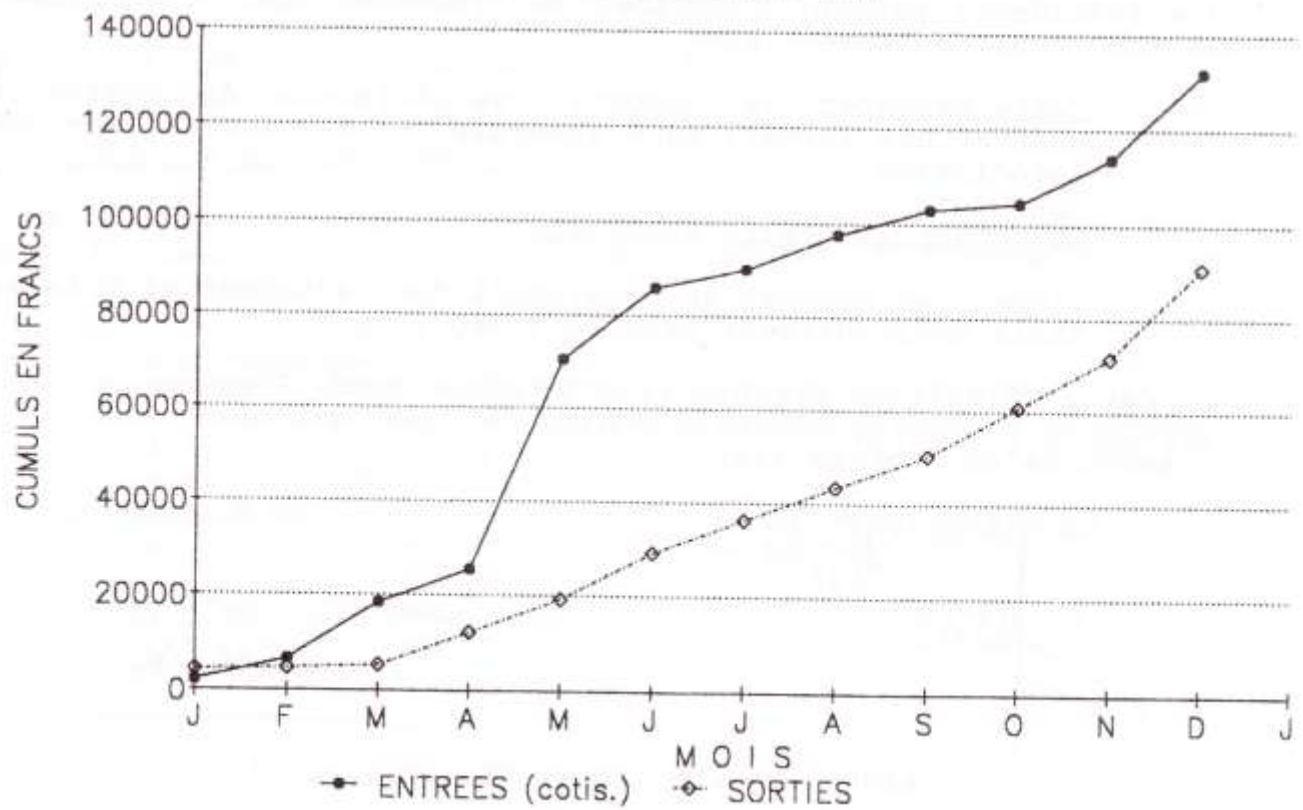
**COMPTE RESULTAT 1994**

Frais de bureau	1765,53	Cotisations	136000,00
Entretien espaces verts	83613,00	Produits financiers	1765,86
Amélioration espaces verts	5159,10		
Assurances	3718,00		
Honoraires	3558,00		
Affranchissement - Téléphone	1038,90		
Taxe foncière	3363,00		
Perte exceptionnelle	689,33		
Résultat	34861,00		
<b>Totaux</b>	<b>137765,86</b>	<b>Totaux</b>	<b>137765,86</b>

**PREVISIONNEL 1995**

Frais de bureau	4600,00	Cotisations	108800,00
Entretien espaces verts	85300,00	Produits financiers	1800,00
Amélioration espaces verts	25000,00	Résultat	12700,00
Assurances	3800,00		
Affranchissement/Téléphone	1100,00		
Taxe foncière	3500,00		
<b>Totaux</b>	<b>123300,00</b>	<b>Totaux</b>	<b>123300,00</b>

**ENTREES DES COTISATIONS / SORTIES**  
AFUL "les LYS" année 1994



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE  
L'AFUL "les LYS" DU 04 FEVRIER 1995

---

Cette réunion faisait suite à l'Assemblée Générale Ordinaire et avait pour objectif de constituer le Bureau.

Après délibération et vote, les fonctions ont été réparties de la façon suivante :

<u>Président :</u>	Mr. Jean-Jacques BERLIE
<u>Vice-Président :</u> (Municipalité)	Mr. Didier CHANGENET
<u>Vice-Présidente :</u> (Espaces verts) assistée de :	Mme Arlette BOSSY Mr. Michel PELLETIER Mr. Dusan BEATOVIC
<u>Vice-Présidente :</u> (Application du Règlement) assistée de :	Mme Danièle HILLION Mr. Loeïz NAZE
<u>Trésorière :</u>	Mme Yolande FOUBERT
<u>Secrétaire :</u>	Mme Marie-José VERNAY

Conformément à l'article 8 des statuts de notre AFUL, les Vice-Présidents peuvent remplacer le Président dans l'exercice de ses fonctions, notamment pour :

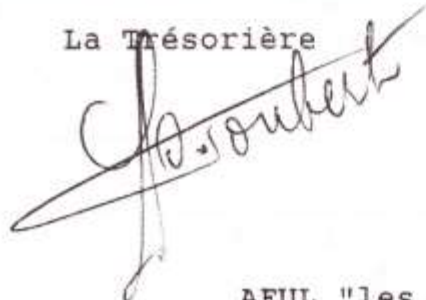
Faire exécuter le budget, les décisions du Comité et exercer une surveillance générale sur les intérêts de notre Association,

Convoquer le Comité Syndical.

Signer les chèques en règlement des factures et notes de frais conjointement avec la Trésorière.

Cette délégation prendra fin, au plus tard, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice de l'année 1995.

La Trésorière



Le Président

